La petite Elodie Constant allait acheter du pétrole. Une autre fillette, Marie Vanderebeen, qui l'aperçut se mit à débiter des injures contre la mère d'Elodie, Mme Constant. Celle-ci, arrivant alors près de l'enfant, la battit à l'aide d'un sabot, tandis qu'Elodie faisait de même avec une bouteille.

Le tribunal condamne Mme Constant 1° pour violences, à une amende représentée par trois journées de travail et aux dépens; 2° pour tapage injurieux à cinq francs d'amende.

(N.— Les articles du code sur le tapage injurieux ne sont donc pas tombés en désuétude ?!!!)

La petite Elodie est condamnée pour les mêmes motifs 1° à une amende représentée par un jour de travail; 2° à un franc d'amende.

Aux Variétés. — Le patron de l'établissement qui a pour enseigne *Aux Variétés*, rue du Nord, comparait à la barre sous l'inculpation de tapage nocturne. Il proteste. Le tapage dont il est question n'a commencé qu'alors qu'un individu, qu'il avait mis à la porte, vint, avec la police, lui réclamer sa montre, laquelle lui a été, d'ailleurs, remise le lendemain. Cet individu lui devait et lui doit encore quarante francs. Il est malheureux d'être frustré d'une pareille somme et d'avoir en plus un procès. C'est aussi l'avis du tribunal qui ne condamne qu'à cinq francs d'amende et aux dépens le patron des *Variétés*.

Une affaire, commencée précédemment, sur une poursuite intentée par la ville à M. Six, relativement à une bordure de trottoir, vient ou plutôt revient ensuite. Cette affaire ne se termine point encore. La prochaine audience en verra la fin. PERRIN-DANDIN.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. PARENTY

Audience du jeudi 11 novembre 1886

Une marchand d'étoffes. — Pultz, marchand d'étoffes à Tourcoing, a dernièrement injurié un cabaretier, le cabaretière, la fille du cabaretier, un habitué du cabaret, et cassé les canons et les chopes du cabaret, sans oublier la chaufferette. Tous ces délits de cabaret lui valent quinze jours.

Mendicité. — Marcel est accusé de mendicité. La demoiselle à laquelle il a tendu la main a eu peur. Un agent la rassura, mais Marchel, après avoir été conduit au dépot, fut transféré de Roubaix à Lille, où le tribunal lui a infligé quinze jours.

Les pochards qui parcourent trop fréquemment nos rues feront bien de méditer un article de loi qui rend passible de peines correctionnelles tout ivrogne déjà condamné deux fois en simple police pour une contravention de cette nature. La correctionnelle, suivant un dicton populaire, n'est pas de la pente bière. Rien de moins agréable que huit jours passés dans la prison du palais de justice. On dit qu'on n'y dort pas bien du tout, et qu'en fait de bière on ne y n'y connait que le vin de la fontaine. Baugard de Roubaix est condamné à huit jours pour ivresse succédant à deux condamnations antérieures en simple police.

Ce n'est pas tout. Le même Baugard, ayant été surpris en état d'ivresse dans l'intervalle du premier procès-verbal à sa comparution en correctionnelle, a insulté les agents, brisé des carreaux; il est condamné de ce second chef à un mois d'emprisonnement, sans confusion.

Indélicatesse. — Guibert de Wattrelos a commis l'indélicatesse d'enlever son porte monnaie à Léonie Bibree. Il réfléchira à sa faute pendant quinze jours.

M. Pierre Agache est originaire de Wattrelos. Il habite Ennevelin. Sa famille est très honorablement connue dans Roubaix et les environs.

C'est lui qui a rossé d'importance le gérant d'une feuille immonde qui infeste Lille pour un moment.

Demain peut-être on étalera la condamnation qui le frappe aujourd'hui, mieux vaut prévenir les racontars en exposant la chose telle qu'elle est. M. Pierre Agache est un militant du parti conservateur, ce qui lui a valu la haine du maire de sa commune, dont les opinions diffèrent des siennes. Il n'est guère de tracasseries dont on ne l'ait abreuvé depuis quelques années.

Il y a quelques semaines, le garde-champêtre s'imaginant avoir à laisser un monticule de sable qui gênait la circulation de sa maison. M. Pierre Agache, connaissant ses droits, donna ordre à son domestique de prendre une brouette et de déblayer le terrain, sous le nez du garde-champêtre; ce dernier dressa procès-verbal. Mais bien on pense que ce procès-verbal fantaisiste devait demeurer sans effet.

Il vécut en effet ce que vivent les roses, l'espace d'un matin. L'affaire pour illégalité n'eut aucune suite,

A quelque temps de là, M. Agache rencontrant le garde-champêtre, lui demanda d'un ton qui devait être quelque peu railleur à en juger par le ton dont il s'est servi à l'audience : « Eh bien, et ton procès-verbal ! où l'as tu mis ? »

Le garde-champêtre furieux, répondit par une expression dont l'indécence est telle qu'il est impossible de l'imprimer.

M. Agache de lui dire : « Vos expressions sont celles d'un polisson ! vous êtes indigne de porter des moustaches ! venez ici que je vous les coupe ! »

Comme dans les élections, M. Agache a souvent exprimé sa pensée avec cette rotondité et cette franchise, qui lui valent la haine de ses adversaires et l'amitié des gens de son parti, il a un casier judiciaire quelque peu ébréché sur le chapitre des paroles. Né à Wattrelos, dit son honorable défenseur, M. Boyer-Chamard, il a le tempérament d'un homme du midi.

Le tribunal le condamne à six jours de prison.

MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 11 novembre 1886

Jugement dans l'affaire Goltas-Grymonprez. — On se souvient de l'affaire de Tourcoing. C'était le mardi-gras. Le sieur Grymonprez, cabaretier, avait poussé dans un escalier un tapageur qui troublait, prétend-il, l'ordre de la salle. La chute fut mortelle. En cour d'assises, Grymonprez fut acquitté. La veuve Goltas a intenté une action en tribunal civil à M. Grymonprez, qui est condamné à mille francs de dommages-intérêts.

NORD

Un monument élevé à Mgr Duquesnay, ancien archevêque de Cambrai. — Une cérémonie intéressante a eu lieu, hier matin, à l'église Saint-Laurent de Paris: on a inaugure un monument commémoratif élevé au côté gauche du chœur de l'église, en l'honneur de l'avant dernier curé de Saint-Laurent, M. Duquesnay, ancien archevêque de Cambrai, le 15 octobre 1884.

Ce monument, fort simple, est composé d'une stèle de marbre noir, avec soubassement et colonnes en marbre gris, et surmonté d'une croix.

L'inscription suivante, en lettres d'or gravées, se lit sur la stèle : « A la mémoire vénérée de Mgr » Alfred Duquesnay, né à Rouen, le 23 septem- » bre 1814, curé de Saint-Laurent de 1854 à 1872, » évêque de Limoges de 1872 à 1881, archevêque » de Cambrai de 1881 à 1884, décédé à Cambrai, le » 15 octobre 1884. »

Et, sur le socle, ces deux mots latins : « *Pertransivit benefaciendo.* »

Dunkerque. — *L'affaire du bateau de pêche la « Joséphine ».* — Un journal anglais publie sur l'affaire du bateau de pêche la *Joséphine*, capturé dans les eaux anglaises, les renseignements suivants :

« L'arrivée du bateau de pêche la *Joséphine*, pris en flagrant délit de pêche dans les eaux anglaises par la canonnière *Ariel*, a produit à Lowestoft une vive émotion. Le président d'une association locale ayant aussitôt rendu compte de ces faits aux lords de l'Amirauté, ceux-ci ont répondu que, lors de sa prise, la *Joséphine* se trouvait dans les filets anglais, filet que l'équipage avait l'intention d'enlever ou de briser. »

Voici la lettre écrite vendredi par le lord de l'Amirauté :

« 5 novembre 1886.

« Sir,

« Je suis en possession de votre lettre du 2 courant et les lords de l'Amirauté se plaignent de la relâche du bateau *Joséphine* sans motif et pris par l'*Ariel* et je suis chargé de vous annoncer que la question est maintenant prête à être soumise au Board-of-Trade.

« Je suis, etc. « EVAN MAC GREGOR. »

Vendredi, sir Savile R. Crosby a eu un entretien avec les représentants des pêcheurs de Lowestoft; il s'est ensuite rendu à bord de l'*Ariel* pour ouvrir une enquête.

— *Une rixe sanglante entre matelots anglais.* — Hier, vers 3 heures de l'après-midi, le trois-mâts anglais *Harriet-Hickman*, s'apprêtait à prendre la mer, son équipage était dans un état d'ivresse assez avancé; au moment où le capitaine ordonnait une manœuvre, deux des matelots se prirent de querelle à propos de bottes. Avant qu'on ait eu le temps de les séparer, l'un d'eux porta à son adversaire un coup de couteau à la tête et lui fit une profonde blessure.

Ce marin affaibli par la perte du sang, s'affaissa sur le pont du navire. Sur ses entrefaites la police arriva et maintint le coupable en état d'arrestation. Le blessé nommé John Mac Cornik fut conduit à l'hôpital où le docteur Durlau lui recousit sa plaie. Son état est grave.

— Le hareng abonde en ce moment sur notre place : un seul bâteau est rentré hier avec une quantité de 115.000 harengs. Ce poisson se vend au Mirck 10 fr, les 416.

Escarpelle. — Le 15 décembre 1883, le jeune Jules Libre, âgé de 19 ans, glissait et tombait sur les plaques de tôle, en haut d'un plan incliné, aux mines de l'Escarpelle. Il était, dès lors atteint et blessé par une berline remontant de ce plan incliné.

L'affaire vient d'être jugée par la cour. La première chambre civile accorde 5.000 fr. environ de dommages-intérêts à Jules Libre et à son père, pour lesquels plaidait Me Lefebvre du Prey.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Notre correspondant particulier Lous envoie la dépêche suivante :

12 novembre. — Ce matin, à quatre heures, le tocsin s'est fait entendre ; un incendie venait d'éclater rue de la Cloche, dans la boulangerie Deldreve. Une lampe à pétrole, en tombant, avait communiqué le feu à l'immeuble. Celui-ci flamba comme un paquet d'allumettes. Par malheur, l'eau des bouches à incendie ne put fonctionner que vers cinq heures.

Un mur seul sépare les magasins de charbon de la boulangerie Deldreve. Si donc il eût fait du vent on eût pu avoir à constater un sinistre beaucoup plus considérable.

La police et les pompiers ont fait leur devoir.

BELGIQUE

Élection d'un sénateur à Malines. — Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu jeudi à Malines pour le siège laissé vacant par le regrettée comte d'Ursel :

Electeurs votants,	1,248
Billets blancs et nuls,	125
M. A. de Beughem,	1,083 voix

En conséquence, M. le vicomte A. de Beughem, candidat catholique, est proclamé sénateur.

Les libéraux n'ont pas lutté.

La Chambre, après avoir validé sans débat les pouvoirs des élus de Thuin, Mons, Tournai et Soignies, en dépit d'une réclamation assez fortement motivée ce qui concerne cette dernière, a constitué aujourd'hui son bureau définitif.

M. Van Denkerchoven a été réelu président et MM. Van Wambeke et Tack ont été réelus vice-présidents.

Ont été élus secrétaires : MM. de Sadeleer, d'Andrimont, de Merode et J. de Burlet.

M. le président, en prenant possession du fauteuil, a prononcé une courte allocution, très écoutée et dans laquelle il a particulièrement insisté sur le programme des réformes sociales annoncées par le discours du Trône et qui promet une session féconde. Il a terminé en priant Dieu pour l'heureux accomplissement de cette tâche patriotique.

Les paroles de l'honorable président ont été accueillies par une salve d'applaudissements à droite et au centre. La gauche, d'ailleurs clair-semée, est restée muette.

L'assemblée a désigné MM. Woeste, Jacobs, Delcourt, Nothomb, Simons et Bara pour faire partie de la commission de l'Adresse. Puis elle s'est ajournée à mardi.

On a transporté de Mons à Louvain, les condamnés Falleur et Schmidt. Ils vont subir dans les prisons de Louvain le régime des forçats.

Une nouvelle grève a éclaté aux forges de Maubourg.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 11 novembre. — Felicie Bulleau, rue des Longues-Haies cour Russel 7. — Anne Lefebvre, rue du Château 21. — George Vercamer, rue du Chemin de Fer 57. — Etienne Nieulat rue du Fort, cour St-Pierre. — Edmond Fournier, rue de l'Hommelet 189. — François Clarisse, rue du Fort 59. — Hector Duhamel, rue Saint-Joseph 71. — *Déclarations de décès du 11 novembre.* — Louis Deroulez, 3 ans, rue des Sept-Ponts, maisons Derreumaux — Modeste Vanhecke, 53 ans, tisserand, Boulevard-Gambetta. — Delaughe, présente sans vie, chemins des Couteaux, maisons Pruvost 15.

TOURCOING.—Déclarations de naissances du 11 novembre. — Marguerite Scamps, rue du Blanc-Seau. — Julie Balois, rue des Poutrains. — Celina Martins, rue du Cimbale. — Romain Herry, au Blanc-Seau. — Ernest Hayois, rue de la Latte. — Irma Hus, 2 ans 5 mois 15 jours, rue de la Blanche-Porte. — Henri Dessanvage, 62 ans 6 mois 15 jours, sans profession, rue de Lille.

SALLY-LEZ-LANNOY. — Déclarations de naissances du 10 et 11 novembre. — Georges Parent, à la Verte-Rue. — Appoline Welcomme, à la Place.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Justine CROUSET, épouse de M. Achille DUBRUELLE, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 17 octobre 1886, à l'âge de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Irma-Marie DAVID, épouse de M. Eloi WARDAVOIR, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1885, à l'age de 26 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Alphonse THIEBAUT, entrepreneur-citerneur, époux de Dame Leonie PRETRE, décédé à Roubaix, le 5 octobre 1886, à l'âge de 49 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Mort de Mme Stewart. — Mme Cornelia Mitchell Stewart, veuve de l'ancien marchand de nouveautés trente ou quarante fois millionnaire, dont le corps fut mystérieusement volé quelque temps après son décès, est morte presque subitement le 26 octobre, dans sa luxueuse maison située, comme on sait, au coin de la 5e avenue et de la 34e rue à New-York.

Née dans les environs de Beltalst, en Irlande, Mme Stewart était âgée de quatre-vingts ans environ. Depuis la mort de son mari, au mois d'avril 1876, Mme Stewart a toujours été d'une santé chancelante jusqu'à l'été dernier qu'elle a passé à Saratoga, où elle a semblé reprendre ses forces, lorsqu'elle est rentrée à New-York, au mois de septembre, elle paraissait rajeunie et très vigoureuse pour son âge.

Mais vendredi dernier, elle a pris froid en revenant de dîner en ville, et hier matin, vers neuf heures, elle succombait à une pneumonie aiguë. Par suite du mauvais état de sa santé, Mme Stewart, pendant ces six dernières années, ne sortait presque plus et ne recevait guère que sa sœur, Mme Clinch, et la famille de l'ex-juge Hilton. On ne sait pas encore comment elle a disposé de son immense fortune.

Il est à peine besoin de rappeler ce qu'a été le mari de la défunte. M. A. Stewart, qui, après avoir commencé très petitement, est devenu peut-être le plus grand marchand de nouveautés du monde et dont le nom n'est certainement pas encore oublié sur le marché de soie de Lyon, ni dans les grandes fabriques de dentelles de France et d'Irlande, pas plus que dans tout l'Orient. M. Stewart est mort sans enfants, laissant une fortune qui a été diversement évaluée de 830,000,000 à 850,000,000 francs

Outre ses magasins de Chambers street et de la 10e rue, il possédait encore de nombreux entrepôts, le Métropolitain Hôtel, les théâtres Niblé et Globe, le Grand Union Hôtel, à Saratoga, etc. Tout le monde connait à New-York sa magnifique maison de la 34e rue ou se trouvent accumulées des richesses immenses, parmi lesquelles une magnifique collection de tableaux évaluée à plus de un million de dollars, et dans laquelle se trouve la fameuse charge de cuirassiers de Meissonier.

La mort de Mme Stewart éveille le souvenir de la disparition mystérieuse du corps de son mari, enlevé, par des malfaiteurs, du caveau de l'église St-Mark, au coin de la 2e avenue et de la 10e rue. Cet audacieux coup de main a défrayé la chronique new-yorkaise pendant plusieurs mois.

Toute la police et la plupart des détectives de New-York et des environs furent mis sur pied ; mais en réalité, sans résultat. Les auteurs de ce vol demandèrent plus tard une rançon fabuleuse pour rendre le corps de M. Stewart ; mais les héritiers du défunt ne voulurent pas se soumettre à leurs conditions. On a dit depuis qu'une transaction avait eu lieu secrètement ; mais on ne sait rien d'exact à ce sujet, bien que Mme Stewart soit morte avec la conviction que les restes de son mari reposent dans le mausolée qu'il s'était fait élever de son vivant, à Garden City, Long Island, où elle sera enterrée elle-même jeudi prochain. Toutefois on croit que maintenant, Mme Stewart étant morte, la lumière ne tardera pas à se faire sur ce mystère.

Les enfants martyrs. — Il y a des gens qui entendent la charité et la philanthropie d'une façon bien singulière.

De ce nombre est une allemande, une veuve Hedrich, demeurant rue Laromiguière, à Paris, qui a adopté une petite fille de cinq ans nommée Constance N...

La vie de cette petite fille était un long martyre auprès de cette mégère, qui la rouait de coups du matin au soir ou plus exactement du soir au matin, car elle réveillait l'enfant au beau milieu de la nuit, pour lui faire réciter sa leçon, ce qui était un prétexte à sévices épouvantables.

Depuis longtemps, les voisins étaient indignés. Enfin, dimanche matin, en voyant la figure de la petite fille entièrement tuméfiée, on a arraché l'enfant des mains de la femme Hedrich pour la mener à M. Dresch, commissaire de police.

Le commissaire a arrêté cette marâtre dans la soirée, au moment où elle se disposait à faire ses malles.

Le corps de l'enfant, examiné par un médecin, était noir de coups ; une dame du voisinage s'est chargée de la garder. Quant à la femme Hedrich, elle a été envoyée au dépôt.

Le plus étrange, c'est que la petite fille a encore sa mère, qui n'ignorait pas les traitements infligés à son enfant. M. Dresch recherche dans quel but la petite Constance avait pu être laissée en de pareilles mains.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

pour la blancheur du teint. 13140-25144

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE DE SOMBREUIL

Paris, 11 novembre. — Mlle de Sombreuil a comparu aujourd'hui de nouveau devant la 9e chambre correctionnelle. La dernière fois, elle avait refusé, comme on sait, de s'asseoir à côté des autres prévenus qu'elle trouvait trop mal mis.

Cette fois, elle a pris place sans difficulté entre une vieille mendiante et un jeune vagabond. Elle paraissait très émue. Elle a demandé la remise de son affaire à lundi, à cause de l'absence de Me Demange, son défenseur.

Cette remise lui a été accordée. Me Demange avait lui-même écrit dans ce sens au président. Il plaide aujourd'hui à Versailles dans une affaire criminelle.

***

Paris, 11 novembre. — Dernièrement à Gand, en Belgique, la troupe de M. Samon donnait une représentation de *Martyre*, au cours de laquelle l'un des acteurs, M. Abel, avait à tirer un coup de pistolet, blessa grièvement au visage son camarade M. Livera.

La cartouche était garnie de plomb.

L'enquête révéla que l'accident était imputable à la faute de M. Letourre, employé chez un armurier parisien, qui, au lieu de délivrer des cartouches à blanc, avait délivré des cartouches de chasse ordinaire.

M. Letourre, cité devant la 9e chambre du tribunal correctionnel, n'a pas comparu. Il a été condamné par défaut à un mois de prison.

VARIÉTÉS

LES COSTUMES D'AUTREFOIS

Quelles étaient les mœurs, les habitudes, la manière de se loger, de se nourrir, de se vêtir des bourgeois aux deux siècles précédents? M. Albert Babeau nous le fait connaître dans son livre les *Bourgeois d'autrefois*, où il retrace, avec une érudition très sûre, le tableau de la vie bourgeoise aux dix-septième et dix-huitième siècles, d'après des documents authentiques et contemporains. Il nous fait pénétrer dans la demeure des bourgeois, nous les montre dans les conditions distinctes où les place leur profession, et étudie successivement en eux le costume, l'alimentation, les plaisirs, le mariage, l'éducation, le sentiment religieux, la fortune, etc... Les bourgeois dont s'occupe l'auteur constituent ce qu'on appelle aujourd'hui les classes moyennes. Il laisse de côté les petits bourgeois, artisans ou gens de loi subalternes qui se confondent avec le peuple, et les hauts bourgeois, magistrats de cours supérieures ou riches financiers qui s'allient à la noblesse, vivent comme elle et pénètrent tôt ou tard dans ses rangs. Le bourgeois auxquels son livre est exclusivement consacré, ce sont les marchands, les négociants, les hommes qui exercent des professions libérales : artistes, savants, gens de loi, les commis et les rentiers, toutes gens ayant reçu une instruction plus ou moins étendue et qui forment comme le noyau de la société.

Pour pénétrer à fond dans les mœurs de la société bourgeoise aux deux derniers siècles, il est indispensable de savoir comment s'habillaient nos pères. Les questions d'habillement tiennent toujours, on le sait, une grande place dans l'histoire des mœurs. On ne connait exactement ni un peuple, ni une époque, si on ne connait pas les costumes du temps, alors surtout que, comme aux dix-septième et dix-huitième siècles, les différentes classes et même certaines professions se distinguaient les unes des autres par la forme, la couleur et l'étoffe de leurs vêtements. M. A. Babeau entre, à ce sujet, dans d'intéressants détails sur aux deux derniers siècles, et particulièrement au dix-septième siècle, les gens de loi, les médecins, étaient vêtus de couleurs sombres, comme les ecclésiastiques, et, sauf dans les grandes villes, les marchands étaient costumés d'une manière moins voyante que les titulaires d'offices ou les bourgeois vivant noblement. Il y avait cependant dans les costumes des caractères communs à toute la bourgeoisie, établissant une ligne de démarcation très accusé entre elle et les autres classes. Les bourgeois riches ou vaniteux cherchaient bien à se modeler sur la noblesse pour le luxe des vêtements, mais ce n'était là que l'exception. On le vit bien à la dernière heure de l'ancienne société, lors de la procession des États Généraux à Versailles, où la noblesse contrastait par l'éclat de son costume avec la simplicité du Tiers-Etat, et encore à cette époque l'habit noir commençait à être porté à Paris par les membres des différentes classes. Il préludait à l'uniformité dans le costume habillé des hommes, qui devait être une des conséquences de l'égalité politique.

On était déjà loin de ces temps de Louis XIII et de Louis XIV, où il n'existait une différence si grande entre les étoffes de velours, de satin et de soie, chamarrées de dentelles ou de passements d'or et d'argent, que portait le gentilhomme, et le drap gris ou marron, la serge grise ou couleur café dont se revêtait le marchand. Dans la seconde partie du dix-huitième siècle, le costume du riche bourgeois, de celui qui vivait noblement, ne se distinguait guère plus de celui de la noblesse. Voici, par exemple, un directeur des aides en 1752. Il met tantôt un habit de drap de Louviers gris blanc à galons et boutonnières d'or, tantôt un habit de droguet de soie grise, avec une culotte de velours pourpre garnie de boutons d'or. Autre costume d'un riche bourgeois : gilet de soie broché ou de satin broché, habit de drap d'or galonné d'argent, épée à garde d'argent au côté, canne à pomme d'or.

La garde-robe des petits bourgeois se composait d'ordinaire de deux habits, l'un d'hiver, l'autre d'été, avec un costume noir pour les temps de deuil. Lorsqu'ils étaient râpés, on les faisait retourner. Lorsqu'ils ne pouvaient plus être portés ni à l'envers, ni à l'endroit, on en faisait des vêtements pour les enfants. On quittait à jour fixe les habits d'été ou d'hiver. A la Toussaint les premiers, à Pâques ou au 15 mai les seconds. Un habit noir durait plusieurs années, ce qui en rehaussait l'apparence c'était l'épée que de petits bourgeois se permettaient même de porter. L'épée n'indiquait pas seulement la prétention de se distinguer des manants ; elle était surtout une parure. L'habitude était d'en posséder deux, l'une garnie d'argent et de cuivre ciselé, l'autre à poignée et à garde noire pour le deuil. Un luxe que se permettait le bourgeois et grâce auquel il se distinguait des artisans, c'était la perruque et la poudre. Aussi, dès le matin, voyait-on dans les rues les garçons perruquiers, le sac à poudre d'une main et le peigne de l'autre, se rendre au pas de course chez leurs pratiques.

La coiffure des femmes fut, à de certaines époques, plus raisonnable et plus naturelle que celle des hommes. Du temps de Mme de Sévigné et de Mme de Pompadour, la tête n'était pas déformée par des étages de cheveux souvent faux. Surtout dans la bourgeoisie, la coiffure de la femme était peu apparente. Les cheveux se dissimulait même en partie sous la coiffe, le bonnet, la cornette, ou le capuchon de la mante.

Le brun et le gris étaient presque les seules couleurs usitées pour le costume des bourgeoises. A la veille même de la Révolution, les petites bourgeoises de certaines villes n'auraient pas osé porter de rubans blancs. Elles se permettaient à peine les rubans de couleur. Les femmes de quarante-cinq ans renonçaient d'ordinaire aux couleurs vives, mettaient des manteaux à capuchon. A notre époque, les femmes attendent un peu plus longtemps avant de renoncer aux couleurs vives. Autre différence des temps : aux siècles précédents, le costume et la parure des petits bourgeois étaient souvent plus coûteux que ceux de leurs femmes; cela venait de ce que l'homme vivait beaucoup au dehors et que la femme sortait peu. C'était, par conséquent, le vêtement de l'homme qui faisait juger de l'état de la fortune. C'est aujourd'hui tout le contraire. Au point de vue de la fortune présumée, le costume de l'homme ne dit rien ; c'est celui de la femme qui dit tout.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La mort de M. Paul Bert

Paris, 12 novembre. — M. Chailley qui occupe le 2e étage du n° 9, rue Guy de la Brosse, dont M. Paul Bert occupait le 1er étage est le père du gendre de M. Paul Bert.

Son fils aîné a épousé la fille aînée de M. Paul Bert.

M. Chailley fils qui est parti en mars dernier, avec la mission Paul Bert se trouvait à Tien-Tsin il y a une quinzaine avec sa femme.

Il a donc été rappelé à l'improviste aussitôt l'annonce de la maladie de son beau-père.

Mme Paul Bert était en effet seule avec ses deux filles cadettes, qui ont de 15 à 18 ans, auprès du président général.

M. Chailley père est actuellement, avec son plus jeune fils, l'unique famille qu'ait M. Paul Bert à Paris.

Voici la lettre que M. de Freycinet a adressée à M. Chailley père hier à 3 h. 1/2 aussitôt qu'il eut reçu le télégramme d'Hanoï.

« Monsieur,

« J'ai le cruel devoir de vous apprendre la mort de M. Paul Bert. C'est un grand deuil pour la France et je m'associe profondément à votre douleur.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués. « DE FREYCINET. »

M. le président du conseil avait envoyé mardi pour annoncer la maladie, une première lettre à M. Chailley. Hier matin jeudi, M. Chailley, père, se rendit au ministère des affaires étrangères pour avoir des nouvelles. Il lui fut répondu que l'état de M. Paul Bert était stationnaire. Le fils cadet de M. Chailley se rendit une seconde fois dans la journée au ministère et c'est comme il rentrait rue Guy de la Brosse, vers les 4 heures, qu'on lui apporta la dernière lettre de M. de Freycinet.

Paris, 12 novembre. — L'état dans lequel l'Annam a été laissé peut, à la suite de la mort de M. Paul Bert, s'aggraver davantage. Les Annamites sont enclins à croire que la transmission du pouvoir de ceux qui les gouvernent fournit toujours une occasion propice pour se révolter. Le général Munier a quitté Hué pour le Tonkin. L'Annam est en partie dépourvu de troupes, ou celles qui s'y trouvent sont en nombre suffisant pour se défendre, mais incapables de rétablir l'ordre — autrement la contrée serait depuis longtemps pacifiée. Il est à craindre que de plus graves desordres surviennent à la suite de la mort de M. Paul Bert.

Le gouvernement l'a prévu; il vient d'ordonner au général Jamont d'aller reprendre la direction des affaires civiles et militaires au Tonkin, tout en conservant l'organisation administrative créée par M. Paul Bert, en attendant qu'un successeur soit donné à ce dernier.

Quel sera ce successeur ? M. de Freycinet n'en sait rien encore. Il cherchera dans l'administration départementale quelque préfet habile à qui confier une aussi lourde succession. Son choix ne se portera pas sur un membre du Parlement, à moins qu'il ne confie ce poste, à titre temporaire, à M. de Lanessan, dont l'arrivée à Saïgon est prochainement attendue.

Nous lisons ce matin dans le *IXe Siècle*.

Nous ne pouvons, bien entendu, donner aucun détail sur les obsèques de M. Paul Bert; mais nous croyons savoir que, dès à présent, le gouvernement est décidé à donner à cette funèbre cérémonie les caractères d'un deuil national.

Un discours du général Boulanger

Le général Boulanger prendra la parole, après-demain, dans une grande réunion qui est organisée à l'Hippodrome par les Sociétés de gymnastique de la Seine.

Ce discours sera-t-il important? On l'ignore. Toujours est-il que des convocations fort nombreuses ont été envoyées aux officiers de la garnison de Paris et que plus de quinze cents gymnastes se proposent d'assister à cette réunion.

L'élection législative de l'Aisne

Saint-Quentin, 12 novembre. — M. E. Desjardins vient d'adresser à ses électeurs la lettre suivante :

« Messieurs et chers concitoyens,

« Le scrutin de dimanche dernier m'a donné 51,090 suffrages contre 53,263, à mon concurrent. Il aurait donc suffi d'un déplacement de moins de 850 voix, pour nous assurer le succès.

« Ce magnifique résultat m'inspire un sentiment profond de gratitude envers les conservateurs et les hommes modérés de tous les partis qui, pour la seconde fois, se sont, en si grand nombre, groupés autour de mon nom. Aux arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins, qui m'ont honoré d'une majorité de plus de 2,200 voix sur mon concurrent sont venu par toutes les forces administratives, je dois une reconnaissance particulière.

« Si, à la dernière heure, l'événement n'a pas répondu complètement aux patriotiques espérances des ceux qui estiment avec moi qu'il est temps, pour arracher le pays aux mains qui le perdent, de former un grand parti national, il n'en est pas moins un précieux et puissant encouragement. Vos courageux efforts ont échoué devant d'inqualifiables calomnies et de perfides manœuvres.

« Continuons donc, mes chers concitoyens, avec une infatigable ardeur, l'œuvre d'union d'apaisement et de défense sociale commencée en octobre 1885, continuée en avril dernier, et à laquelle le scrutin du 7 novembre a donné une nouvelle et éclatante confirmation

« Ne nous laissons surtout pas décourager par des insuccès, puisque chacun d'eux marque un progrès du parti conservateur-libéral, ouvert à tous et assuré dans un prochain avenir d'une victoire définitive.

« Agréez. Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et reconnaissants. E. DESJARDINS.

« Saint-Quentin, le 12 novembre 1886.

Un scandale municipal

Marseille, 12 novembre. — Le parquet général vient d'ordonner que les quatre conseillers municipaux impliqués dans l'affaire dite « des bons de salubrité », devraient se constituer prisonnier dimanche prochain, veille de l'ouverture des assises, à la prison d'Aix.

Ces intéressants conseillers de gauche éprouvent, de cette décision, une amère déception, car ils espéraient jouir de leur liberté provisoire jusqu'au 22 courant, date à laquelle ils passeront devant le jury, en compagnie de Charavel et Laurette, inculpés de corruption.

Détournements déconverts

Madrid, 12 novembre. — Les nouvelles publiées aujourd'hui par certains journaux appellent l'attention sur les fraudes découvertes dans le bureau des finances, à Cuba.

L'*Impartial* dit que ces détournements s'élèvent à 25 millions de pesetas. Le *Libéral*, au contraire, assure qu'ils atteignent le chiffre de 50 millions. Onze personnes ont déjà été arrêtées.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le successeur de M. Paul Bert

Paris, 12 novembre. — M. de Freycinet a adressé un télégramme de condoléances à Mme veuve Bert, et une dépêche à M. Vial, notre résident à Hanoï, lui ordonnant de prendre la direction des affaires.

Les inondations

Paris, 12 novembre. — Le Rhône baisse. Les lignes ferrées sont interrompues près de Sisteron et près de Vintimille.

Paris, 12 novembre. — Les avis de Marseille et de Beaucaire, constatent que le Rhône a atteint cette nuit le maximum.

Le fleuve est moins menaçant, les affluents du Rhône baissent légèrement, mais la montée de ce dernier continue à dominer la situation. Sept maisons se sont écroulées à Roquolas; il n'y a eu aucun accident de personnes.

Le gouvernement civil à Hanoï

Hanoï, 12 novembre. — Les chambres de commerce d'Haïphon et d'Hanoï se sont prononcées pour la continuation du régime du gouvernement civil.

Le prince Waldemar

Paris, 12 novembre. — On assure que le principal opposant à l'acceptation du prince Waldemar est l'empereur d'Allemagne, qui le voit, par suite des événements antérieurs, du point de vue de M. le duc de Chartres.

Le refus du prince Waldemar

Londres, 12 novembre. — Le *Times* a reçu de Tirnova la nouvelle qu'on croit que, si le prince Waldemar refuse, la Sobranjé réélira le prince de Battenberg.

L'agitation en Espagne

Madrid, 12 novembre. — Les ministres de la guerre et de l'intérieur ont rendu compte au conseil des ministres, des mesures prises pour maintenir l'ordre au cas où les révolutionnaires provoqueraient des troubles.

La question irlandaise

Londres, 12 novembre. — Une lettre de M. Gladstone à un ami, repousse l'idée d'accorder un nouveau délai au cabinet pour le règlement de la question irlandaise. Tous les vrais amis des libéraux doivent repousser cet ajournement.

THÉATRE DESCHAMPS, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 6 heures 1/2. — Rideau à 8 heures 1/2. — Dimanche 14 novembre 1886, représentation extraordinaire. BABOLIN OU LE DIABLE AMOUREUX, opéra-comique en 3 actes par MM. P. Ferrier et J. Prével, musique de Louis Varney. — LE COURRIER DE LYON OU L'ATTAQUE DE LA MALLE-POSTE, grand drame historique en six actes. — Ordre du spectacle : 1. Le Courrier. — 2. Babolin ou le Diable Amoureux.

BIBLIOGRAPHIE

PATERNITE ET MATERNITÉ DANS L'ÉDUCATION, par le R. P. FÉLIX, S. J., in-12. Prix : 1 fr. — Société Saint-Augustin, 26, rue Royale, Lille.

Voici un petit livre que nous voudrions voir au foyer de chaque famille; le père et la mère y puiseraient une intelligence plus complète de la dignité de leur mission, des devoirs qu'elle leur impose, et du moyen de la bien remplir : ils y trouveraient en particulier des lumières pour choisir avec discernement les maîtres capables de les suppléer dans l'éducation de leurs enfants. Avec l'autorité que lui donnent les traditions de son ordre, l'ordre enseignant par excellence, et un apostolat d'un demi siècle, avec une éloquence qui n'a pas vieilli, le R. P. Félix démontre en effet cette vérité reconnue par M. Thiers lui-même, que le maître catholique, le religieux et surèminement le prêtre, sont, mieux que personne, aptes au grand œuvre de l'éducation de la jeunesse. Si l'action combinée du père, qui est surtout autorité, de la mère, qui est surtout amour, n'est efficace qu'à la conditions d'inspirer à l'enfant la *foi* à leur parole, le *respect* pour leurs personnes, l'*obéissance* à leurs volontés, ceux-là seuls pourront continuer et achever leur rôle qui, comme eux et plus qu'eux, sauront se faire *croire* parce qu'ils parlent au nom de Dieu; *respecter*, parce qu'ils se rapprochent davantage de la perfection evangélique; *obéir*, en produisant dans l'enfant la soumission volontaire par le prestige du ca